

-8. Juni 37 B

ndre

E.52.31.- MC.

Berne, le 5 juin 1937.

Au Département militaire fédéral,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Pour faire suite à nos communications antérieures et en nous référant à votre lettre no 34/3/2/1 B/R, du 2 avril, nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli le texte de la résolution adoptée, le 31 mai, par le Bureau de la Conférence du désarmement.

Comme nous l'avions prévu, le Bureau n'a guère pu que constater l'impossibilité, dans les circonstances actuelles, de reprendre activement les travaux de la Conférence.

On peut se demander si le Gouvernement français a été bien inspiré en prenant l'initiative d'une réunion dont rien de positif ne pouvait sortir, surtout en l'absence de grandes puissances comme l'Allemagne et l'Italie. Pour notre part, il a eu tort d'éveiller de nouvelles illusions dans certains esprits. Le désarmement est une grande chose, avec laquelle il ne faut pas jouer. Ces échecs successifs d'une généreuse idée peuvent faire plus de mal que de bien.

Quoi qu'il en soit et pour sauver, dans une certaine mesure, la face, le Bureau a toutefois décidé - et nous n'aurions eu aucune raison de nous y opposer - de consulter les gouvernements sur la possibili-



té de mettre en vigueur un accord sur la publicité des dépenses et sur la création d'un organe de contrôle ou de coordination. Ce serait, dit-on, un premier pas dans la voie du désarmement.

Nous aurons, sur ce point, à répondre au Secrétariat de la Société des Nations. Mais nous pouvons attendre, pour le faire, que nous ayons reçu la circulaire d'usage et, notamment, les procès-verbaux de la réunion.

Ajoutons - et vous l'aurez lu dans les journaux - que les Etats scandinaves ont fait machine arrière et ont renoncé, pour le moment du moins, à mettre en vigueur entre eux certaines parties du projet de convention générale sur le désarmement. Ils se sont heurtés à des résistances de la part de la Grande-Bretagne, qui n'aimait pas beaucoup cette initiative isolée.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

de Motta

P.S. - Comme vous le savez, nos services avaient coutume de transmettre sans autre à M. le Colonel Züblin, à Zurich, une copie de toutes les communications que nous vous faisons au sujet des questions touchant au désarmement. Cette pratique a été suivie durant plusieurs années. Les circonstances s'étant profondément modifiées, nous croyons pouvoir y renoncer et laissons à votre Département le soin d'écrire, le cas échéant, à M. Züblin.

Annexes: 3 ex. d'un document,
2 copies de la
présente lettre.

-8. Juni 37 B